



Date de dépôt : 22 mars 2023

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Alberto Velasco : Nombre de** **taxations d'office**

En date du 3 mars 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Il semble qu'un nombre assez conséquent de personnes, physiques et morales, assujetties à l'impôt dans notre canton ne remplissent pas leur devoir d'informer l'administration fiscale sur leurs revenus et se voient, ainsi, imposer une taxation d'office.

Parmi les personnes physiques figureraient notamment des fonctionnaires ! Alors qu'en tant que personnel de l'administration cantonale ils ont un devoir d'exemplarité !

Mes questions sont les suivantes :

- ***Quel est le nombre de personnes morales qui sont taxées d'office, et quelle est la répartition de leurs revenus ?***
- ***Quel est le nombre de personnes physiques qui sont taxées d'office, et quelle est la répartition de leurs revenus ?***
- ***Quel est le nombre de fonctionnaires qui sont taxés d'office, et quelle est la répartition de leurs revenus ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le nombre de personnes morales taxées d'office et la répartition de leurs revenus sont les suivants :

Personnes morales			
Revenu	Nombre		
0-1'000	2'182		
1'001-10'000	1'340		
10'001-100'000	576		
100'001-1'000'000	164		
+1'000'000	26		
Total des taxations d'office	4'288	Total des dossiers taxés	35'720
		Taux	12%

Source : année fiscale 2021, situation février 2023

Le nombre de personnes physiques taxées d'office et la répartition de leurs revenus sont les suivants :

Personnes physiques			
Revenu	Nombre		
0-1'000	2'207		
1'001-10'000	3'013		
10'001-100'000	11'872		
100'001-1'000'000	1'178		
+1'000'000	21		
Total des taxations d'office	18'291	Total des dossiers taxés	300'631
		Taux	6.1%

Source : année fiscale 2021, situation février 2023

A préciser que le revenu se réfère au revenu imposable dans le canton de Genève retenu pour la taxation d'office; il peut différer du revenu réel.

L'administration cantonale ne collecte pas d'informations concernant les taxations d'office des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat, données qui sont soumises au secret fiscal.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA